



Déclaration liminaire

Comité technique local du 16 septembre 2022

En 2021, 70 milliards d'euros ont été versés aux actionnaires des entreprises françaises, soit + 11 % en un an. Le patrimoine des 500 plus grosses fortunes françaises représente 1 000 milliards d'euros (pour comparaison, le déficit attendu en 2022 pour la France est de 154 milliards). 150 milliards d'euros par an d'aides publiques sont versés aux entreprises sans conditionnalité et souvent sans contrôle. La fraude et l'évasion fiscales représentent 100 milliards par an.

Pourtant, le mantra du « toujours moins d'impôt » nous est assené ad nauseam. Depuis 2017, la note des cadeaux fiscaux aux entreprises se chiffre à 21 milliards d'Euros par an. La suppression de l'ISF fait perdre 3,5 milliards d'euros au budget de l'État. La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et de nouvelles baisses des impôts de production sont encore prévues.

Cela pourrait sembler contradictoire avec la politique du quoi qu'il en coûte, initiée pendant la crise « covid » et prolongée pour cause d'inflation. Le gouvernement préfère en fait financer la sacro-sainte croissance et surtout les profits (qu'ils soient super ou ordinaires) des entreprises et des rentiers avec de l'argent public, par un jeu de bonneteau injustifiable économiquement, dangereux socialement et profondément inégalitaire.

Ainsi les deux lois du « paquet pouvoir d'achat » ne valorisent ni le travail, ni la reconnaissance des qualifications, ni les compétences. Elles sont parcellaires et non-contraignantes. Elles vont à l'encontre des augmentations de salaire, sont loin de compenser l'inflation et de rattraper des années d'austérité.

Pour les fonctionnaires, l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice ne couvre ni les 10 années de gel, ni la hausse de l'inflation, ni le tassement des grilles indiciaires. Rappelons qu'à ce jour, les 7 premiers échelons des agents C et les 3 premiers des B plafonnent au niveau du SMIC. Pour information l'inflation au 1^{er} juillet 2022 était supérieure à 6 % et les dividendes des actionnaires plus de 32 % chercher l'erreur !!

À la DGFIP des échanges ont eu lieu pour une négociation sur le régime indemnitaire. Il n'en est sorti aucune mesure générale, deux mesures ciblées relevant du saupoudrage, de l'action sociale en guise d'indemnitaire, la volonté de réintroduire une modulation à la tête du client, et la création d'une « prime de fidélisation » limitée à quelques agents et source de nouvelles inégalités. On se fiche de nous !

La CGT Finances Publiques revendique une revalorisation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice avec rattrapage et indexation sur l'inflation, la revalorisation des grilles, des rémunérations plus justes pour les non-titulaires.

Pour faire le lien entre ces problématiques générales et l'ordre du jour de ce comité technique local, précisons que la mise en place d'une égalité salariale entre les femmes et les hommes, permettrait d'injecter 61,9 milliards d'euros dans l'économie.

En effet, nous avons eu la surprise de découvrir qu'un point d'information sur l'égalité professionnelle est prévu aujourd'hui. Comme sur beaucoup d'autres sujets « sociétaux » (diversité, violences faites aux femmes, prise en compte des risques psycho-sociaux...), la DGFIP pense pouvoir s'affranchir de la prise en charge de ces problèmes en communiquant tous azimuts : plaquettes, conférences, sites dédiés, référents,...

L'exemple de notre direction est caricatural puisque nous traitons le sujet de l'égalité dans une instance où il est régulièrement foulé aux pieds. En effet, pour la CGT, l'égalité doit être recherchée et promue dans tous les aspects de la vie professionnelle, y compris dans le cadre des instances de dialogue social, qui sont non seulement partie intégrante de l'activité professionnelle, mais devraient être exemplaires dans ce domaine. Or, la participation d'élues de la CGT finances publiques aux instances de dialogue, convoquées régulièrement des mercredis, est entravée du seul fait de leur qualité de mère de famille. Chaque fois que nous vous avons, monsieur le directeur, interpellé sur cette dérive, vous vous êtes retranché derrière des soucis d'agenda. Lors d'une de nos interventions il nous a même été répondu : « Quand on est militante syndicale, on doit être prête à s'investir à 100 %, dans et hors de son temps de travail. »

Nous ne manquerons donc pas de saisir la référente égalité si ce type de dérive devait se reproduire. Ce sera un bon indicateur des progrès de notre DDFiP dans ce domaine.

C'est d'ailleurs un axe totalement absent de votre bilan du télétravail pour 2021 déjà demandé lors d'un précédent CHSCT. Il aurait pourtant été intéressant de connaître les taux de télétravail selon le sexe, de confronter son évolution à celle des temps partiels pour garde d'enfants et d'interroger dans le cadre de votre observatoire les collègues féminines sur la porosité entre télétravail, garde des enfants et tâches ménagères.

La Taxe d'Aménagement arrive dans les services fonciers au 1er septembre 2022 dans l'improvisation la plus totale .

La DGFIP accueillera les 16 chargés de mission préfigureurs du transfert des taxes d'urbanisme. Ces agents sont transférés du Ministère de la Transition Écologique (MTE) vers la DGFIP pour préparer l'arrivée de la 2^e vague de 159 agents en septembre 2023 et la 3^e vague de 115 agents en septembre 2024. ils devront participer à l'élaboration de modules de formation et être les référents pour la mise en place de la réforme. La CGT Finances publiques s'associe aux collègues du Service départemental des impôts fonciers (pétition ci-annexée) et dénonce :

- les incohérences du calendrier : transfert de la mission avant le transfert des agents ;
- l'attitude présomptueuse de la DGFIP malgré nos alertes sur les risques d'une réforme reposant sur des applications non encore opérationnelles ;
- la surcharge de services déjà asphyxiés sans augmentation des effectifs : 290 postes transférés du MTE mais 300 suppressions dans le cadre du Foncier innovant ;
- l'impréparation sur le plan technique : aucun GT métier jusqu'à présent.

Cette mission est attaquée sur plusieurs fronts et on peut être inquiet pour la qualité des bases fiscales locales et sur celle du plan cadastral. L'image du service public foncier dans son ensemble en est entachée, vis-à-vis des contribuables, des professionnels et des élus locaux. Pour tous les autres acteurs de la fiscalité (SIP, SIE, Domaine, contrôle fiscal, SPF, etc.), la future mauvaise qualité de la documentation cadastrale s'ajoutera aux manques déjà constatés et aggravera les difficultés rencontrées par ces services dans l'exercice de leurs missions.

Toutes ces réformes ne prennent pas en compte les particularités des missions foncières. La rupture d'équité fiscale et la détérioration des conditions de travail qui vont en résulter ne sont pas prises en considération.

La DGFIP ignore délibérément les premiers retours du Foncier Innovant qui sont loin d'être satisfaisants et continue à déployer son projet. Elle ne semble pas se préoccuper des nombreuses personnes touchées par la fracture numérique. Nous rappelons les estimations de France Stratégie : 28 % de la population française, soit 14 millions de personnes, sont éloignées du numérique.

La CGT a déjà dit à plusieurs reprises dans cette instance tout le mal qu'elle pense de l'extension de la réception du public sur rendez-vous. Un des dangers que nous pointions s'est confirmé. Cette modalité devient la norme pour l'accueil physique à la DGFIP. La situation des collègues de l'enregistrement, seuls, à recevoir un flot d'usagers dont peu les concernait depuis la fin de l'accueil permanent des SIE, devenait intenable et nous comprenons leur volonté de mettre fin à l'accueil en continu. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un recul supplémentaire de la présence du service public.

La CGT ne se résout pas à la numérisation générale et continue, qui laisse sur le côté une grande partie de nos concitoyens les plus démunis. La société déshumanisée qu'on veut nous vendre dans le cadre de la « start-up nation », nous sommes convaincus qu'elle est nuisible et nous continuerons à la combattre. Ça commence le 29 septembre !